



CONVOCATION À LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle du « Veräinsbau Koll » à Brouch, jeudi, le 18 novembre 2021 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

- 1- Droit d'initiative du conseiller communal
- 2- Plan de gestion annuel 2022 de l'ANF
- 3- Travaux extraordinaires
 - a. Installation de feux de signalisation tricolore à Brouch
- 4- Principe directeur dans le cadre du pacte climat
- 5- Urbanisme
 - a. Modification ponctuelle du PAP « Oben dem Dorf »
- 6- Accord de collaboration pour la fourniture des repas sur roues
- 7- Accord de collaboration de la Maison Relais de Tuntange dans le cadre de l'inclusion à travers les yeux des enfants
- 8- Fixation des indemnités allouées par la commune pour la coopération au recensement
- 9- Règlements de circulation
- 10- Projet « A Brissen »
- 11- Commissions consultatives

En séance non publique :

- 12- Affaires de Personnel
- 13- Syndicat de drainage

Tuntange, le 12 novembre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le Bourgmestre,

Le secrétaire communal,



IN. B : Le public est admis à assister aux réunions du conseil communal suivant les dispositions du COVID Check.